Kuzul Skoazell Diwan Bro Gemper / Comité de Soutien à Diwan Pays de Quimper 06 50 02 66 31 / 06 80 64 49 88 / foarallaou@diwankemper.bzh

TROC ET PUCES

Dimanche 2 novembre 2025 9h00—18h00

Salle L'Artimon / Parc des expositions de Penvillers / Quimper Nord

Bulletin d'inscription à retourner avant le 18 octobre à :

Eléna Dejean - Troc et puces Diwan - 16 rue Henri Dunant - 29000 QUIMPER

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas envoyé de courrier de confirmation).

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve. Pour les mineurs,

une autorisation paren	tale est disponible au bas	-	Partie à conserver ci-dessus
			*Champs obligatoires
Je soussigné(e),	*NOM-Prénom :		
	*Né(e) le :	*à	*N° Dépt :
Adresse	*Rue :	*CP et *\	Ville :
	*Tél :	*Adresse E-m	ail :
* Professionnel O	Particulier O	Association (O
* N° de carte d'identit	é :	*Délivrée le	:*à
ou N° de permis de con	duire :	*Délivré le :	*à
déclare sur l'honneur (poi - être soumis au régime d - tenir un registre d'inver	ur les professionnels) : e l'article L310-2 du Code de		née civile (Article R321-9 du Code pénal) du Code pénal)
Genre de la marchandise :	Philip die	-44	
	Philatélie, numismatique	•	
Porcelaine, vaisselle	: Antiquités, brocante	€ Hifi, photo, ciné	€ Vêtements € Jouets, vélos
Électroménager	€ Arts, Tableaux	Outils, accessoires de jard	in & Bijoux, parfums
		€ Si autr	res, préciser :
Je désire louer mè		particuliers à 6,50 € le m lir s professionnels à 7,50 € le 1	
m		s particuliers à 5 € le m linéo s professionnels à 6 € le m li	
	m sans table pour un port dwich jambon beurre livre	ant). é sur STAND !!! Nombre : x	3.5€ le sandwich=
Ci-joint un chèqu	e de€ à l'ordre	de K.S.D.B.G	
	Fait à	le Signo	ature:
	(Vo	ir règlement au verso)	
Attestation devant être r	remise à l'organisateur qui le j	joindra au registre pour remise au	Maire de la Commune d'organisation

Règlement

- Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
- 2. Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
 - 3. Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
- 4. L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
- 5. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
 - 6. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- 7. En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser les sommes versées pour réservation, si l'annulation se fait au moins 5 jours avant l'évènement.
- 8. La mise en place pourra être effectuée à partir de **6h30 du matin**. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir **le public dès 9h00** et ne **remballeront qu'après 18h00**.
 - 9. L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.
 - 10. La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
- 11. L'association se réserve le droit de mettre les derniers inscrits sur liste d'attente lorsque le nombre de places sera atteint. Si ces places ne se libèrent pas dans les jours suivants, les personnes seront contactées par téléphone.
- 12. Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront déballer (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.
 - 13. Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
- 14. L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association **avant le 31 octobre 2025**.

Autorisation parentale

Madame et/ou Monsieur	autorise(nt) leur(s) enfant(s), indiquer
nom(s) et prénom(s) :	
à vendre ou échanger leurs jouets et vêtements lors du Troc e oarc des expositions de Penvillers à Quimper.	et Puces du dimanche 2 novembre 2025, au
Fait à le	

Signature,